



UNOR ANJOU

REGLEMENT DE LA JNR 2017
JOURNEE NATIONALE DE LA RESERVE
5^e RAID UNOR Anjou

L'inscription au RAID UNOR Anjou vaut acceptation du présent règlement sans condition.

ORGANISATION

La JNR 2017 / 5e RAID UNOR Anjou est organisé par l'AOR UNOR Anjou.

L'Association des Organisations de Réserve de l'Anjou, fondée en 1923, dite « UNOR Anjou » (Union Nationale des Officiers de Réserve et organisations de réservistes – Anjou)

a pour but, sans que ces énumérations soient limitatives et en se donnant les moyens nécessaires à son action:

- de développer et d'animer l'esprit, la volonté de défense et les valeurs qui s'y rattachent par :
 - une large information de ses membres sur la défense globale ;
 - la participation à l'instruction militaire et à l'entretien opérationnel des réserves, aux manifestations organisées par les autorités civiles et militaires;
 - des propositions tendant au meilleur emploi des réserves ;
 - une représentation à tous les niveaux de consultation.
- de maintenir la cohésion de ses membres :
 - en assurant la défense de leurs intérêts moraux et matériels ;
 - en développant des liens de fraternelle camaraderie ;
 - en favorisant le recrutement de nouveaux adhérents.
- de promouvoir les réserves et aider au recrutement des militaires d'active et de réserve.

Peuvent être membres de l'UNOR-Anjou :

- les officiers de réserve,
- les sous-officiers, officiers marinières de réserve,
- les militaires du rang de réserve,
- les anciens militaires de réserve ou d'active ou admis à l'honorariat de leur grade.
- les associations de réservistes ou d'anciens réservistes ou du monde combattant représentées par leur président ou son suppléant.

Peut être membre-associé toute personne portant un intérêt aux questions de défense qui adhère aux statuts.

BUT DU RAID :

Le RAID UNOR Anjou a pour but :

- le maintien en condition des personnels ;
- la cohésion des différentes composantes militaires (active et réserve) ;
- la cohésion associative de l'UNOR Anjou ;
- la contribution à l'entraînement militaire et l'évaluation des capacités physiques et techniques des personnels des armées (tous grades).

Le RAID UNOR Anjou a une forte composante militaire.

Le RAID UNOR Anjou est une marche-rallye à caractère associatif.

Le RAID UNOR Anjou comporte 2 catégories :

> **Une catégorie « RAID Commando » :**

- cette catégorie nécessite un niveau physique correct, l'inscription à cette catégorie est conditionnée par la remise d'un certificat médical d'aptitude.

Elle se caractérise notamment par une prise en compte du temps et par une fatigue physique plus importante, liée à des efforts plus importants (à titre d'exemple : port du sac durant le RAID).

> Une catégorie « TRECK militaire » :

- cette catégorie ne nécessite pas de niveau physique particulier, mais une condition physique permettant d'effectuer une randonnée de 15 km sans difficulté particulière. Le TRECK (randonnée) est accompagnée d'épreuves permettant de découvrir le milieu militaire. Selon leur type soit les épreuves sont identiques à celle du RAID Commando, soit elles sont adaptées (par exemple sans contrainte de temps) dans leur difficulté.

En raison de la nature spécifique d'une épreuve sur l'édition 2017, l'inscription à cette catégorie est conditionnée par la remise d'un certificat médical d'aptitude.

ESPRIT DU RAID UNOR Anjou

Le RAID UNOR Anjou est destiné à rassembler des militaires de toutes origines dans un esprit de camaraderie et de saine émulation.

C'est pourquoi l'équipe d'organisation et l'ensemble des équipes compétitrices veilleront tout au long des épreuves et au-delà à préserver cet état d'esprit.

Ils seront particulièrement attentifs à l'image donnée tant lors des épreuves en terrain militaire (vis-à-vis notamment des bénévoles œuvrant à l'organisation et des autorités militaires les visitant) que lors des épreuves en terrain libre vis-à-vis de nos compatriotes (riverains, passant, ...).

Le site étant classé zone naturelle, les participants veilleront à la propreté du site (pas de papiers par terre, ramassage des ses excréments personnels,...)

I. COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé :

- d'une Direction de l'exercice :
 - Le président de l'AOR UNOR Anjou,
 - La secrétaire générale de l'AOR UNOR Anjou,
- de responsables de différents comités liés à l'organisation,
- d'un jury .

II. PARTICIPATION

II.1. Le nombre d'équipes est strictement limité à **33**, pour des raisons de capacité logistique.

II.2. La participation à ce raid entraîne automatiquement l'acceptation et le respect intégral du présent règlement et de ses annexes, ainsi que toute modification ultérieure.

Suite à l'acceptation l'inscription et au règlement financier, tous participant, organisateur, ou intervenant, devient adhérent et membre associé de l'association à son inscription. Il n'a pas les droits d'un membre actif, et n'a pas de droit de vote dans l'association. En sus du règlement du RAID, tout membre associé doit également se conformer aux respects des statuts et du règlement intérieur de l'association.

II.3. PARTICIPANTS

Les participants des groupes ci-dessous : « Militaires » et « Force de l'ordre, de la sécurité et de secours » peuvent participer au RAID UNOR Anjou sous la catégorie de leur choix : « **RAID Commando** » ou « **TRECK militaire** »

- Militaires : Sont autorisés à participer, tous les officiers, sous-officiers et militaires du rang masculins ou féminins de toutes armes françaises ou étrangères, d'active ou de réserve, les membres de l'association, retenues par le comité d'organisation.

Les équipes étrangères peuvent également participer à condition qu'au moins un équipier maîtrise la langue française. Les membres des délégations étrangères doivent communiquer une copie (photocopie ou scannée) d'une pièce d'identité de chaque membre participants au RAID lors de l'inscription.

- Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : Sont autorisés à participer également les personnels de la Police Nationale, de polices municipales, de la Douane, de la police ferroviaire (SUGE) et des services de sécurité de la RATP (GPSR), des Sapeurs-Pompiers, Services Départementaux de Secours et d'Incendie (SDIS), Services pénitentiaires, retenues par le comité d'organisation.

- Autres participants :

Sont autorisés à participer en **catégorie « TRECK militaire »** : toute personne de 18 ans ou plus, remplissant leur dossier d'inscription et ayant réglé la totalité des frais d'inscription.

Les dossiers sont retenus selon les critères suivants :
dans la limite des places disponibles et prioritairement pour les candidats en équipe complète et par ordre d'arrivée de l'ensemble des dossiers complets

et

Les personnes de 18 ans ou plus civil, sont autorisés à participer en catégorie « RAID Commando »

Pour ces participants, la participation à la **catégorie « RAID Commando », en sus des conditions déjà demandées pour cette catégorie**, est soumise à la présentation sur une page d'un court CV sportif et militaire, et de la motivation.

- ayant a minima effectué son service national, ou une JAPD, ou une JDC, ou une PMD, ou coptée, et retenues par le comité d'organisation.

Les mineurs a seule exception faite est pour les mineurs qui sont en cursus de préparation militaire (par exemple PMM, PMIPdN, ...) avec un membre de l'encadrement e la préparation militaire accompagnant l'équipe, et ce dans une quantité limité.

II.4. PARTICIPATION DES PERSONNELS D'ACTIVE

Ceux-ci peuvent le faire à titre privé, dans le cadre d'un club sportif, de leur unité ou à titre individuel. En aucun cas, leur participation n'engage la responsabilité de leur unité d'appartenance.

II.5. CONDITIONS MEDICALES

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la progression d'une équipe dont un ou plusieurs membres présenteraient des signes de fatigue excessive constatée par un médecin, par le jury ou par le personnel habilité à cet effet.

II.5.1 Participants catégorie « RAID Commando » :

Les participants doivent être en condition physique suffisante pour parcourir une distance d'au moins 30 km en terrain varié à pieds avec un sac à dos.

Un **certificat médical d'aptitude de moins de 1 an** à la date du raid, est exigé de chaque participant qui doit le présenter au moment des formalités d'accueil. Ce certificat (ou la copie faite par le participant) est conservé par le comité d'organisation.

La non remise du document préalable à l'épreuve entraîne l'annulation de l'inscription dans la catégorie « RAID Commando » (sans remboursement des frais associés) et automatiquement le passage dans la catégorie « TRECK militaire ». Si le participant souhaite annuler sa participation, suite à son changement de catégorie, aucun remboursement ne sera effectué.

Les forces de l'ordre, les militaires d'active ou de réserve sous ESR, à jour de leur visite médicale d'aptitude annuelle, ou convoqués par leur commandement pour la manifestation, sont dispensés d'un certificat médical d'aptitude civil. Ils doivent soit communiquer la copie de leur certificat médical d'aptitude en cours sans restriction d'aptitude.

II.5.2 Participants catégorie « TRECK militaire » :

Les participants doivent être en condition physique suffisante permettant d'effectuer une randonnée de 15 km sans difficulté particulière.

II.6 Tableau de synthèse condition de participation :

	Catégorie niveau Découverte « Treck militaire »	Catégorie niveau Moyen « RAID Commando »
Coût participation	40 €	40 €
Particularités	- Pas de chronométrage des parcours - Pas de port du sac à dos avec l'équipement complet en autonomie - Cartes avec indications topographiques supplémentaires + rappel et formation rapide à la topographie au départ si besoin - Nombre d'activités nocturnes réduites, permettant un repos minimum - Nuit abritée dans un espace couvert (grange, tente, bâtiment en dur, ou espace couvert autre,...)	- Chronométrage d(es) parcours - Equipe en autonomie de matériel pendant toutes les épreuves (tout est porté à dos)* <i>sauf indication contraire pour des raisons de sécurité, scénario ou organisation.</i> - Quantité de sommeil réduite (activités nocturnes et psychologiques) - Nuit en bivouac, avec ou sans abris (ex : forêt, bunker, champs, trou)
Conditions physiques	- Etre capable de Parcourir une distance à pied de 15 km sans sac ou environ 7 km de footing modéré	- Etre capable de Parcourir une distance à pied de 30 km avec sac ou environ 12 km en footing
Conditions de participation médicale	- avec certificat médical - Être à jour des vaccins obligatoires - Avoir l'intégralité de son aptitude physique au départ du RAID	- Être à jour des vaccins obligatoires - <u>Civils</u> : avec certificat médical d'aptitude (RAID, multisports ou compétition) de moins de 1 an. - <u>Militaire d'active et force de l'ordre</u>, et de sécurité : être apte médicalement au service (copie certifié médical /aptitude) - <u>Militaire de réserve opérationnel</u> : ESR+VSA valide ou convocation du commandement - Avoir l'intégralité de son aptitude physique au départ du RAID
Ouvert à	- <u>Civils</u> (sous réserve de) adresser un court CV sportif ou militaire et de la motivation. Cas particulier, nous contacter. - <u>Militaires</u> (active, réserve,...) - <u>Forces de l'ordre, de sécurité et de secours</u> (Pompier, douane, pénitentiaire, ...). - Force militaire étrangère, avec minimum un équipier parlant le français - Jeunes majeurs de minimum 18 ans au départ du RAID. - Seuls exceptions faites : Jeunes <18 ans mineurs en cours de formation militaire PMM, PMIPdN, SMV, EPid, Lycée militaire, ... avec la présence d'un cadre militaire de la formation dans l'équipe sous le format (3+1) ou (2+1). Dans la limite de 2 équipes par formation. Nombres d'équipes composées de mineurs limitées à 6.	- <u>Civils</u> (sous réserve de sélection du dossier et affectation de la catégorie Treck ou Commando) adresser un court CV sportif ou militaire et de la motivation. Avoir effectué son service national, ou une JAPD, ou une JDC, ou une PMD, ou coptée, et retenues par le comité d'organisation. Cas particulier, nous contacter. - <u>Militaires</u> (active, réserve,...) - <u>Forces de l'ordre, de sécurité et de secours</u> (Pompier, douane, pénitentiaire, ...). - Force militaire étrangère, avec minimum un équipier parlant le français - Jeunes majeurs de minimum 18 ans au départ du RAID.
La sélection des dossiers ou de réaffectation dans une autre catégorie du RAID, après consultation par la direction du RAID, se fait sans voie de recours possible, et dans la limite des places disponibles.		

<u>Interdiction de participation aux personnes suivantes :</u> - Les personnes faisant l'objet d'une inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c - Personnes ne répondant pas aux critères d'aptitudes physiques et médicales nécessaires - Personnes présentant des troubles mentaux ou addictions susceptibles de mettre en danger les participants ou organisateurs		
Critères de sélections des dossiers	- dossier administratif complet (formulaire inscription + paiement + si besoin copie du certificat médical) - Changement de catégorie de dossiers complets. - Dossiers de partenaires - Equipe de 3 avec 3 dossiers complets - Ordre d'arrivé des dossiers - Dossier de mineurs	- dossier administratif complet (formulaire inscription + paiement + si besoin copie du certificat médical) - Dossiers de partenaires - Equipe de 3 avec 3 dossiers complets - Ordre d'arrivé des dossiers

II.7 Contrôles :

- Afin d'assurer l'équité et la sécurité de la manifestation, tout participant (ou organisateur), accepte volontairement à tout moment du RAID, d'être sous mis à un contrôle de type :
 - Contrôle anti-dopage
 - Test d'alcoolémie
 - Produits stupéfiants
 - **Vérification de la conformité de la tenue, de l'équipement, et du contenu du sac** (musette ou/et sac à dos)
 - **Vérification de l'identité** par la présentation d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte militaire, carte vitale avec photo)

Le participant ou organisateur peut refuser de se soumettre au contrôle des organisateurs. Le refus de contrôle peut entraîner des pénalités ou l'exclusion du RAID, prononcé soit par le jury, soit par le directeur d'exercice, sans aucun remboursement possible, ni contestation.

- Afin d'éviter toute triche sur l'inscription et dans le cadre des mesures de sécurité Vigipirate, il sera demandé aux participants de présenter une pièce d'identité originale dont la copie sera faite sur place au départ de l'épreuve
- Le refus de contrôle de(s) personne(s), n'exclu pas la mise à disposition auprès des forces de l'ordre et de l'OPJ compétent, ainsi que des poursuites éventuelles.

II.6. ASSURANCE

Les concurrents doivent pouvoir attester au départ de leur assurance individuelle garantissant les risques inhérents à leur participation au raid. Celle-ci est indépendante de l'assurance responsabilité civile contractée par le comité d'organisation.

L'absence de cette assurance, entraîne l'annulation de l'inscription et aucun dommage ne peut être réclamé.

II.7. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 concurrents, tous grades confondus avec obligatoirement un équipier maîtrisant l'orientation et le français.

L'inscription d'une équipe serait annulée si sa composition descend sous le seuil de 3 participants (cas notamment si certains de ses membres ne présentent pas les conditions requises pour participer au raid).

Les participants seuls seront rassemblés pour former de nouvelles équipes par affinités, puis les participants toujours sans équipes seront rassemblés par tirage au sort.

Pour des groupes importants, le nombre d'équipiers peut-être augmenté par l'organisation au sein des équipes. Les équipiers en sus des concurrents participeront au contrôle et à la logistique du RAID et ses épreuves.

II.8. REMPLACANTS

Un remplaçant peut être prévu par équipe.

Le remplaçant ne participant pas au raid ne doit avoir aucun contact avec les concurrents pendant toute la durée d'une épreuve. Il ne pourrait être amené sur le circuit qu'encadré par des membres de l'organisation. Le RAID est découpé en plusieurs épreuves. Les équipiers en sus, ne peuvent remplacer un concurrent qu'à la fin d'une épreuve ou d'une séquence d'épreuves sur accord du comité d'organisation. Selon le cas, une décote de point pourra être effectuée par le jury.

II.9. ENCADRANTS DE MINEURS EN FORMATION MILITAIRE PMIPdN, PMM, Lycée militaire,...

Le cadre est obligatoirement un majeur et encadre habituellement les jeunes de la formation. Il ne peut en aucun cas être d'une formation extérieur et effectuer l'encadrement des 2 ou 3 jeunes mineurs inscrits.

Le cadre sera en permanence avec l'équipe. Sa mission est de motiver, **s'assurer du respect du règlement du RAID**, et du savoir-vivre de ses stagiaires.

Le cadre n'a pas vocation à donner les réponses à ses stagiaires.

Formule 3+1 : Un cadre (1) peut s'ajouter à une équipe (3) de mineurs, dont la totalité des membres est en cursus de formation militaire PMM,...

Le cadre accompagne, participe avec, motive, mais ne fait pas les épreuves à la place des stagiaires. Il aura un rôle de conseil et de coach a posteriori du RAID.

Formule 2+1 : Un cadre (1) membre d'une équipe (2) composée de mineurs, dont la totalité des membres est en cursus de formation militaire PMM,...

Le cadre participe aux épreuves comme un autre concurrent mais laisse les stagiaires s'approprier les épreuves. Ses performances sont comptabilisés dans les résultats de l'équipe.

II.10. LES TENUES JNR 2017

II.9.1 Pendant les épreuves :

Les épreuves se déroulant en « terrain militaire », la tenue doit être : civile excepté pour les militaires convoqués par leur autorité. **Voir ci-dessous selon le statut.**

Participants : tenue civile / Contrôleurs : chasuble réfléchissante / Animateur : tenue militaire.

Le panachage de tenues civiles et d'insignes militaires est prohibé.

Pour l'édition 2017, les **participants** devront être au départ de la manifestation avec la tenue suivante :

CIVIL : treillis sans aucun insigne militaire (ex tenue type chasseur)

MILITAIRE (terre, air et mer) : treillis avec insigne militaires, pour les militaires convoqués.

GENDARMERIE : treillis avec insigne militaires, pour les militaires convoqués.

Un T-shirt ou polo de cohésion peut être portée de façon uniforme par les 3 membres d'une même équipe. Les équipes militaires qui le souhaitent ou non convoqués, doivent être en tenue « civile » uniforme (ex type chasseur).

Les répliques d'armes devront être conditionnées dans un container, un sac ou une malle étiquetée pour chaque équipe avec le numéro attribuée. Elles seront remises ultérieurement aux participants.

CONTROLEURS ET ORGANISATEURS : (noir ou treillis, voir selon statut) en situation d'organisation sont en chasuble réfléchissante. Ils ne peuvent être engagés dans un combat.

Les PLASTRONS ENEMIS : sont en tenue fixées par l'organisateur.

LES » ANIMATEURS » et intervenants extérieurs : d'atelier ou de l'exercice sont selon les tenues qui leurs seront indiquées.

Des **FORCES DE GENDARMERIE** équipés en tenue réglementaire, et véhicules bleus siglé « gendarmerie », tenue d'intervention ne peuvent être pris à parti, et ne font pas parti du scénario.

IV.9.2 Cérémonie des résultats et repas de cohésion
et en présence des autorités

- **Les participants :** En tenue de RAID

- **Les contrôleurs et organisateurs, extérieurs, plastrons :** en tenue de RAID ou de préférence camouflage centre europe, ou à défaut civile correcte.

II.10. EQUIPEMENTS

Aucune perception de matériel n'aura lieu sur place.

Seuls cartes, dossards, brassards et tout matériel jugé nécessaire par l'organisation sont distribués avant le départ et réintégrés dès l'arrivée.

Les équipes emmènent les matériels qu'elles jugent nécessaires. Toutefois, le **port d'une arme quelconque, l'utilisation d'appareils électroniques est autorisée (GPS, ...)**, sauf mention contraire dans le document d'invitation au RAID. L'usage de brouilleur est prohibé. En cas de doute consulter les organisateurs.

Il est recommandé de se munir des matériels suivants :

Carte vitale, boussole, 1 paire de jumelle par équipe, matériel pour écrire, housse de protection pour carte, **lampe avec filtre et piles par personne**, matériel de premier soins, couteau de poche, ficelle, gourde pleine, tenue de rechange maintenue au sec, sac à dos, duvet, sursac, bâche, ficelle, couverts, quart métallique, briquet ou allumette, poncho ou vêtement de pluie, etc... .

Une nuit est effectuée en bivouac sans tente.

Dans le thème tactique 2017, les téléphones portables sont autorisés par l'organisation pour un usage réservé aux cas d'urgence et au thème tactique. Le non respect entraînera l'exclusion immédiate ou la déclassement de l'équipe fraudeuse.

La possession de téléphone portable est conseillée : leurs numéros devront être communiqués à l'organisation lors de l'inscription. Seules leurs utilisations pour **assurer la sécurité et travailler le thème est autorisée** sous peine de retrait de points ou d'élimination immédiate en cas d'usage suspect (film d'installation militaire, etc, ... prohibé)

II.10.1 Participants catégorie « RAID Commando » :

Tout le matériel devra être transporté par les participants en sac à dos, ainsi que le repas du bivouac mis à disposition par l'organisation, à l'exception du container qui sera véhiculé par l'organisation (voir II.9.1)

II.10.2 Participants catégorie « TRECK militaire » :

Tout le matériel devra être conditionné en 1 seul sac par personne étiqueté au nom du participant pour pouvoir être transporté et identifié facilement par l'organisation. Ce sac comportera le matériel de couchage et de nuit nécessaire, affaires de rechange. Il sera possible pour cette catégorie de dormir sous tente (tente à prévoir par les participants) ou dans un bâtiment.

Prévoir un sac léger de campagne (musette) pour le petit matériel de participation :

boussole, 1 paire de jumelle par équipe, matériel pour écrire, housse de protection pour carte, **lampe avec filtre et piles par personne**, matériel de premier soins, couteau de poche, ficelle, gourde pleine, vêtement de pluie,... qui sera transporté par le participant.

II.11. EPREUVES

II.11.1 Franchissement

En situation de franchissement d'obstacle, les participants ne peuvent effectuer des installations de cordages supérieurs à une hauteur de 3 m du sol, sans la présence d'un organisateur dûment habilité.

II.11.2 Airsoft

Les participants sont soumis au respect de l'annexe du présent règlement « **REGLEMENT AIRSOFT - RAID UNOR Anjou** »

III. ENGAGEMENT

III.1 Coût de participation

Les frais de participation au RAID UNOR Anjou sont fixés à :

40 euros par personne qu'elle soit concurrent(e), remplaçant(e) et accompagnateur ou accompagnatrice, membre ou non membre, organisateurs se restaurant sur site. Cas particuliers consulter les organisateur.

Les **membres de l'UNOR Anjou** ne bénéficient pas d'une réduction sur le prix de participation.

Une **réduction de 10€ est accordée sur leur adhésion de l'année suivante** (tarif membre actif).

Des lots complémentaires pourront éventuellement être accordés.

Les repas du bivouac samedi soir et dimanche matin, et repas de cohésion du dimanche midi sont inclus.

L'option « Air soft » est destiné pour les participants n'apportant pas de réplique d'Airsoft. Une réplique leur sera louée durant une partie du RAID. Toute perte de pièce ou détérioration sera facturée au prix coûtant. Un chèque de caution de 50 € non encaissé, sera à déposer lors du prêt auprès de l'organisateur et sera restitué ensuite. La location inclus le prêt de billes BIODégradables.

Inscription au repas de cohésion du dimanche midi :

(places limitées, prioritairement réservées aux participants, autorités et organisateurs ; puis aux conjoints et membres de l'association, puis invités des participants)

III.2 Validation de l'inscription

- L'acte d'engagement sur le bulletin d'inscription doit être dûment remplie et signé.

- certificat médical / copie VSA ESR

- **Une photocopie d'une pièce d'identité avec la mention de la nationalité est nécessaire (VIGIPIRATE).**

- Le chèque est à libeller à l'ordre de l'*UNOR Anjou* et à adresser avec votre inscription (ou paiement par internet)

le 1 mars 2017 à :

DMD 49 – UNOR Anjou – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01

ou adressé par mail.

Au-delà de cette date, **aucun désistement ne pourra donner droit à un quelconque remboursement après la date du 29 février 2017.**

Toute déclaration inexacte ou volontairement erronée (assurance, etc, ...) lors de l'inscription pourra donner lieu soit à un changement de catégorie, soit à des pénalités de points, soit à l'annulation de l'inscription, mais ne pourra engager la responsabilité de l'association ou de ses organisateurs.

Les organisateurs valideront les inscriptions prioritairement en fonction des dossiers complets ; du nombre de place disponible ; des dossiers de candidature selon les catégories.

III.3 Confirmation de l'inscription

Une confirmation de l'inscription sera adressée par mail ou téléphone aux candidats, au plus tard 15 jours avant le raid (selon la date de votre inscription).

Les candidats inscrits recevront des informations complémentaires (lieu et carte du rendez-vous,...), ainsi que le scénarii thématique du raid.

IV. DEPLACEMENTS

VI Les moyens de transport pour se rendre au point de rendez vous du départ du RAID UNOR Anjou sont à la charge des concurrents.

VI.I Les concurrents arrivant par la route se rendent directement au point de rendez-vous (secteur d'Angers). Un plan d'accès sera fourni lors de votre confirmation d'inscription, au plus tard le 10 mars.

VI.II Les concurrents arrivant par le train, se rendent directement à la gare TGV Angers (49) et doivent signaler leur heure d'arrivée à l'organisation afin que leur prise en charge soit éventuellement assurée jusqu'au point de départ (réponse sera donnée avec votre confirmation d'inscription).

VI.III Durant les épreuves, il est interdit d'emprunter des moyens motorisés autres que ceux éventuellement mis en place, par l'organisation dans le cadre des épreuves.

V. HEBERGEMENT – RESTAURATION

VII .I HEBERGEMENT

Il n'y a pas d'hébergement de prévu avant le déroulement du RAID, pendant, ni à l'issue.

Les concurrents du « Treck Militaire » doivent prévoir une tente, proportionnelle à la taille de leur équipe, pour la nuit du bivouac, s'ils le souhaitent.

Chacun devra apporter un sac de couchage.

VII.II RESTAURATION

Samedi toute la journée : repas du midi à la charge des concurrents,
repas du soir à la charge de l'organisation.

Dimanche matin : petit-déjeuner fourni par l'organisation

Dimanche midi : repas de cohésion pour toutes les personnes inscrites au repas auprès de l'organisation

VI. HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 25 mars 2017

13h : accueil

13h30 : accueil des équipes, formalités administratives.

Briefing pour les chefs d'équipes.

Course d'orientation / Treck

Orientation

Epreuves

Bivouac

Dimanche 26 mars 2017

Réveil, petit déjeuner

Epreuves sur site

12h30 : Proclamation des résultats du raid sur le site du repas, avant l'apéritif.

13h00 : Repas de cohésion (présence des participants fortement souhaitée).

15h30 : Retour dans les foyers.

VII. JURY

Le jury est composé de cadres de réserve issus de l'AOR UNOR Anjou.

Il est seul habilité à statuer en cas de litige. Ses décisions seront sans appel.

VIII. CLASSEMENT

Le classement se fait par addition des points obtenus à chaque épreuve.

Catégorie « RAID Commando » :

Le temps total mis pour parcourir le raid sera transformé en points suivant un barème préalablement établi. En cas d'abandon d'un équipier, et remplacement par un remplaçant de l'équipe, l'équipe est autorisée à poursuivre, mais recevra une pénalité en points.

IX. RECLAMATIONS

Toute réclamation en cours d'épreuve doit se faire par écrit et être déposée à l'étape suivante (atelier ou point de contrôle). La réponse apportée par le Jury au plus tard à l'issue du raid sera sans appel.

Selon la météo, ou suivant des questions d'organisation (logistique, retard, etc. ...) des épreuves peuvent être ajoutées ou supprimées, sans qu'un remboursement ou une contestation ne soit possible.

X. SANCTIONS

Le non respect d'autrui, de la propriété, du règlement ou des consignes de sécurité générales ou propres à chaque atelier entraîne l'élimination de l'équipe et sa non participation à la cérémonie de clôture. Dans cette hypothèse aucun frais n'est remboursé.

XI. PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats par catégorie et la remise des récompenses se font le dimanche midi, juste avant le repas, en présence des autorités présentes (civiles, militaires, associatives).

La présence de tous les participants est obligatoire.

La présence au repas de cohésion du RAID UNOR Anjou est fortement appréciée (après l'effort... le réconfort).

XII. DROIT A L'IMAGE ET D'EXPLOITATION

L'ensemble des photos prises au cours du raid par les participants, organisateurs, photographes extérieurs, appartiennent au Comité d'Organisation du raid qui peut en disposer comme il le souhaite pour la promotion du raid. Le RAID étant considéré, avec sa décoration, comme une œuvre sans laquelle il n'y aurait pas eu de photo.

Les concurrents ne souhaitant pas apparaître sur les images, pourront avoir le visage flouté, ils devront fournir l'identité de l'équipe, et se signaler à l'accueil du RAID qui les prendra en photo afin d'identifier par la suite les photos à flouter. L'organisation ne voit pas d'opposition à la diffusion d'images, à partir du moment où elles sont soumises à son contrôle antérieurement à leur diffusion.

XIII. POINTS DIVERS

Durant toute la durée de l'exercice, les organisateurs attendent de chaque participant une conduite exemplaire et digne et précisent : qu'il y a lieu de respecter les propriétés, clôtures et l'environnement, ainsi que la bonne tenue militaire et l'esprit du raid.

Le RAID se déroulant en parties publiques et privées (route, habitations, etc...), il fait l'objet de demandes d'autorisations. De nombreux sites sont habituellement interdits d'accès. En aucun cas, les participants ne peuvent retourner sur les sites privés sans l'accord du propriétaire, ou en se prévalant de l'association, ou d'y être venu lors d'un RAID. Le contraire ne ferait qu'empêcher l'association d'y revenir à nouveau ou de lui porter préjudice.

Le règlement d'organisation peut évoluer jusqu'au départ du RAID. En cas de non adéquation avec l'esprit ou la nécessité de déroulement du RAID, le comité d'organisation peut modifier et adapter le présent règlement.

Le comité d'organisation vous remercie de votre participation et vous est reconnaissant de bien vouloir lui faire part de vos critiques et suggestions à l'issue de l'épreuve.

Bonne chance à tous.

XIV. INFORMATIONS

Adresse postale : DMD 49 – **UNOR Anjou** – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01

Site internet : www.UNORanjou.fr

Facebook : UNOR anjou

Secrétaire générale : 06 83 23 88 29

Mail : contact@UNORanjou.fr

Règlement actualisé le : 18.01.2017 : organisation générale

Mise à jour du: